



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 251.2020 - édition du 14/10/2020



ARRÊTÉ N°2020 – 745
**PORTANT SUSPENSION DE L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DES CLASSES DE 2 BTS ESF2 ET 2C DE
L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRIVE « L'INSTITUT SASSERNO »
SITUÉ 1 PLACE SASSERNO A NICE**

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique et notamment son article L.2324-3 ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code pénal ;

VU le code de l'éducation ;

VU la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 1^{er} ; ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République en date du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet des Alpes-Maritimes (hors-classe) ;

VU le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé et notamment son article 50 ;

VU les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de Covid-19 ;

VU l'avis sanitaire de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en date du 12 octobre 2020, concernant l'évolution épidémiologique de la Covid 19 dans le département des Alpes-Maritimes ;

VU l'urgence ;

CONSIDÉRANT le passage en zone rouge « zone de circulation active » du virus du département des Alpes- Maritimes le 27 août 2020 ;

CONSIDÉRANT la présence de cas avérés identifiés parmi les élèves des classes de 2 BTS ESF2 et 2 C de l'établissement scolaire privé « L'INSTITUT SASSERNO » à Nice ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un confinement des élèves des classes précitées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de Covid-19 au sein de l'établissement scolaire privé « L'INSTITUT SASSERNO » à Nice ;

CONSIDÉRANT le caractère pathogène et contagieux du virus Covid-19 ;

CONSIDÉRANT que les enjeux de santé publique justifient de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées ;

Sur avis de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes ;

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes :

ARRÊTE

Article 1 : l'accueil des élèves au sein des classes de 2 BTS ESF2 et 2C de l'établissement scolaire privé « L'INSTITUT SASSERNO » situé 1 place Sasserno à NICE est suspendu pour une durée de 7 jours à compter du 14 octobre 2020, soit jusqu'au 21 octobre 2020 inclus.

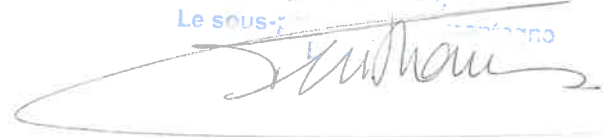
Article 2 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais précédemment mentionnés. Le juge administratif compétent peut être saisi par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, le maire de Nice, la directrice départementale de la sécurité publique, le directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 14 OCT. 2020

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Le sous-préfet des Alpes-Maritimes



Yoann TOUBHANS

S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Direction des Securites.....	2
Santé Sécurité Publique.....	2
AP 2020.745 Nice Inst.Sasserno susp.accueil eleves 2 cl.....	2

Index Alfabétique

AP 2020.745 Nice Inst.Sasserno susp.acueil eleves 2 cl.....	2
Direction des Securites.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2